

AC 2009/9106

Secrétariat Général/Affaires juridiques
Patrimoine/Assurances
Affaire suivie par : ~~Marie-Françoise~~
Responsable du Service
Tél. : 01 41 87 22 13



MAIRIE DE CLAMART	
DATE	07 SEP. 2009
ENREGISTREMENT	
Dest. :	Bagneux
Copies :	N° 614

Madame Marie-Hélène AMIABLE
Maire de Bagneux
Députée des Hauts-de-Seine
Hôtel de Ville
57 avenue Henri-Ravera
92225 Bagneux Cedex

Bourg-la-Reine, le 25 août 2009,

Madame la Députée-Maire et Chère Collègue,

C'est avec une particulière attention que j'ai pris connaissance de votre lettre reçue le 21 août dernier relative à l'installation d'une dizaine de camions de fort tonnage sur le Parking de la Résidence des Marronniers, la pâture d'animaux sur les pelouses de cette même résidence et leur déambulation dans les rues avoisinantes, appartenant au Cirque MULLER installé sur la Ville de Bourg-la-Reine.

Je suis vraiment désolé de la gêne occasionnée et des troubles provoqués par cette installation impromptue pour vos concitoyens.

Lors de sa demande, Monsieur Franck MULLER, Responsable Commercial, m'a présenté son activité comme un festival de clowns, spectacle et animation de variétés. Il n'a nullement mentionné que l'activité comprenait un cirque d'une telle ampleur comportant une ménagerie importante et de nombreux véhicules de fort tonnage.

Le Directeur du Cirque a procédé à une installation abusive et non conforme à l'autorisation initiale octroyée par la Ville, limitée au Square de la Fontaine du Moulin.

La Ville a été mise devant une situation de fait, contrainte dans un premier temps de mettre en place des mesures d'urgence pour assurer la sécurité des citoyens et le respect des règles d'hygiène.

J'ai demandé au Directeur du Cirque de quitter les lieux occupés sans autorisation de ma part, en mentionnant également leur occupation illégale sur Bagneux.

Les services de la Préfecture et la Police Nationale, saisis de cette situation, mettent en œuvre les procédures relevant de leur compétence pour assurer le respect de la réglementation applicable.

Je puis vous assurer que tous les moyens légaux sont mis en œuvre pour contraindre le responsable du cirque à mettre fin à tous troubles à l'ordre public que provoque l'installation de son cirque.

Regrettant cette situation, je vous prie de croire, Madame la Députée-Maire et Chère Collègue, à l'assurance de mes salutations les meilleures.


le Maire empêché
1^{er} Vice-Maire Adjoint
Alain VANDAELE